

**[Cet avis peut être consulté sur le site Internet de la ville : lorient.bzh](http://lorient.bzh)**

**Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public**

---

## **Appel à candidatures pour un emplacement aux halles de Merville**



**Contact : Ville de Lorient**

**Service occupation commerciale du Domaine public**

**Téléphone : 02 97 02 23 34 / 02 97 02 33 91**

**Mail : [contact-ocdp@mairie-orient.fr](mailto:contact-ocdp@mairie-orient.fr)**

## **Contexte et objet de l'avis de publicité**

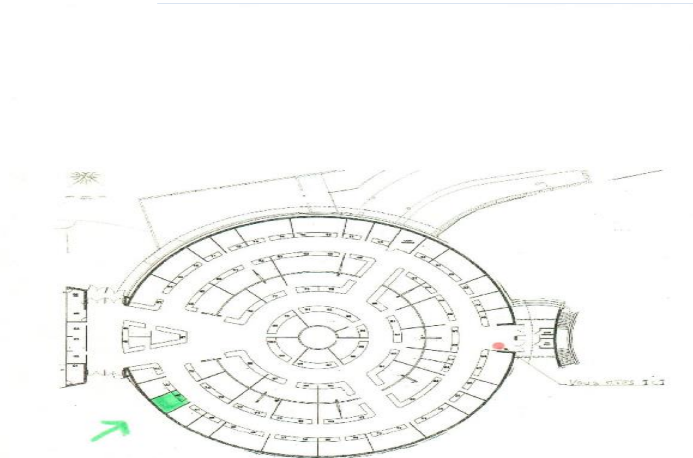
---

La Ville de Lorient envisage de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public aux halles de Merville, situées avenue Anatole France à Lorient, afin d'y exercer une activité commerciale à vocation alimentaire.

Le présent avis de publicité, vise à recueillir toute candidature relative à l'exercice de cette activité économique sur la dépendance du domaine public décrite ci-dessous.

**Cet avis de publicité répond aux obligations définies à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques :** « *Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

## Description et caractéristiques de l'emplacement



- Désignation de l'emplacement : étal n° 42
- Halles de Merville
- Surface commerciale : 12 m<sup>2</sup>
- L'emplacement est nu, son aménagement (mobilier et matériel) sera à la charge de l'exploitant; une chambre froide est restée toutefois sur site à disposition du futur locataire s'il le souhaite, dans le cas contraire la dépose sera à sa charge.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle d'occupation du domaine public (tarif 2020): 19,31 € /m<sup>2</sup> par mois, soit environ 3 382,32 € par an pour un emplacement de 12 m<sup>2</sup>.
- Montant prévisionnel des charges :
  - ✓ Participation au marché de nettoyage : forfait mensuel 30,81 €
  - ✓ Participation à la redevance spéciale : forfait mensuel 13,75 €
  - ✓ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères: forfait mensuel 5,58€
  - ✓ Contrôle de sécurité des installations électriques et de gaz (contrôle annuel obligatoire par un organisme agréé) : 24,20 €/an

Les appels de redevances et charges locatives sont trimestriels.

Les tarifs des redevances et charges sont révisibles annuellement et approuvés par délibération du Conseil municipal.

## Conditions d'exploitation

---

- **Le titulaire de l'autorisation aura notamment à sa charge :**
  - ✓ **L'obtention des autorisations administratives pour l'exercice de l'activité considérée**
  - ✓ **La sécurité active et passive des lieux mis à disposition (gardiennage notamment)**
  - ✓ **L'entretien et les réparations des biens mis à disposition**
  - ✓ **L'assurance de son activité ainsi que des risques locatifs**
  
- **L'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par un arrêté municipal délivré à titre personnel pour une durée de 3 ans renouvelables 3 fois. L'occupation présente un caractère temporaire, précaire et révocable.**
  
- **Les halles sont ouvertes du mardi au dimanche. Le titulaire de l'autorisation devra exercer son activité au moins 4 jours par semaine et afficher visiblement les jours d'ouverture sur son emplacement.**
  
- **Le titulaire de l'autorisation devra respecter les dispositions du règlement d'occupation commerciale du domaine public en date du 23 décembre 2015 ou de tout document venant s'y substituer.**

# **Dossier de candidature**

---

**Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la Ville de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial.**

## **Ce dossier doit être impérativement composé :**

### **D'une partie administrative comprenant :**

1. La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
2. Une copie d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois
3. Un extrait d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers ou, pour les nouveaux commerçants, l'engagement d'adresser un numéro d'affiliation provisoire dans les 15 jours suivant l'attribution de l'emplacement
4. Une attestation sur l'honneur du candidat indiquant ne pas être en liquidation (pour une société) ou en situation de faillite personnelle (pour une personne physique).
5. Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
6. Une présentation de l'équipe de la structure mobilisée pour le projet commercial

### **D'une partie technique comprenant :**

1. Un descriptif exhaustif du projet avec un plan d'aménagement de l'emplacement
2. Un descriptif complet des moyens d'exploitation permettant d'apprécier les investissements envisagés, accompagné de photographies, les accessoires utilisés : détail des investissements, de réfrigération (le cas échéant), éventuellement mobiliers, la puissance électrique attendue (le cas échéant)

### **D'une partie financière comprenant :**

1. Un compte d'exploitation prévisionnel (dépenses et recettes prévisionnelles, emprunts et aides sollicités)
2. Dans le cas d'une société, une attestation précisant que celle-ci est à jour de ses cotisations sociales

**Ainsi que toute information complémentaire que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation de l'emplacement.**

# Critères de sélection et dépôt des candidatures

Les critères d'analyse des dossiers de candidatures seront les suivants:

- ✓ La qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel
- ✓ L'équilibre de l'offre commerciale
- ✓ L'intérêt porté à l'offre commerciale au sein des halles de Merville
- ✓ La pertinence et la qualité des produits proposés
- ✓ L'expérience ou la formation du porteur du projet

Calendrier et procédure de sélection des candidatures :

Lancement de l'appel à candidatures  
**Vendredi 11 septembre 2020 à 17h**



Date limite de dépôt des candidatures  
**Vendredi 9 octobre 2020 à 17h**



Etude des candidatures par la Direction de la  
proximité et des services au public  
La ville se réserve la possibilité d'auditionner plusieurs  
candidats



Réunion de la commission des halles et marchés  
**Semaine 42**

## Modalités de dépôt des dossiers de candidatures :

En main propre, à l'adresse suivante :

Service occupation commerciale du domaine public,  
2 Boulevard du Général Leclerc à Lorient, au rez-de-  
chaussée de l'Hôtel de Ville.

Par courrier, à l'adresse suivante :

Ville de Lorient  
Service occupation commerciale du Domaine public  
CS 30010 56315 LORIENT CEDEX

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :

« Candidature pour l'attribution d'un emplacement  
aux Halles de Merville - CONFIDENTIEL- NE PAS  
OUVRIR »